

Niveau :	DIPLOME UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE					
Domaine :	DROIT ECONOMIE GESTION					DUT 120 ECTS
Mention :						
Spécialité :	GESTION LOGISTIQUE ET TRANSPORT (Année Spéciale)					
Volume horaire étudiant :		715 h			335 h	1050 H
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	Total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Secrétariat pédagogique
Mme Géraldine Bonniaud PRCE ☎ 03.85.42.44.55 geraldine.bonniaud@u-bourgogne.fr	Mme Danièle DACHERY ☎ 03.85.42.43.32 daniele.dachery@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement :	IUT Chalon / Saône

Objectifs de la formation et débouchés :
■ Objectifs :

Les titulaires du DUT GLT, grâce à leur maîtrise des techniques et savoir-faire professionnels, ont un rôle d'interface entre les demandes des clients ou fournisseurs et la réalisation concrète des opérations logistiques. Ils peuvent facilement s'insérer dans les nombreux métiers sédentaires de la chaîne logistique : techniciens logistiques dans les secteurs industriels, dans la distribution ou encore au sein des entreprises de transport et prestataires logistiques.

La préparation du DUT en année spéciale permet à des personnes titulaires d'une première année validée ou bénéficiant d'une expérience professionnelle significative de compléter leur formation initiale et de s'insérer

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Le système du transport et de la logistique crée chaque année de nouveaux emplois, notamment dans les catégories hiérarchiques intermédiaires (employés, techniciens et agents de maîtrise). Les diplômés GLT ont un taux d'insertion à 6 mois de 80%. Dans les entreprises, les fonctions assurées par les titulaires du DUT GLT correspondent le plus souvent à des activités d'organisation des flux de personnes ou de marchandises (répartiteur, technicien d'exploitation ou de graphichage, gestionnaire de parc de véhicules, gestionnaire de stocks, organisation d'entrepôts...).

Au fur et à mesure des déroulements de carrière, les titulaires du DUT GLT parviennent fréquemment à occuper des postes de chef d'équipe à plus hautes responsabilités (responsable d'exploitation, chef d'agence, responsable d'entrepôt, chef de service logistique...)

Le diplômé GLT peut poursuivre ses études en France et à l'étranger :

- En France, en Licence Professionnelle, IUP ou écoles supérieures de logistique
- A l'étranger, en Grande-Bretagne, Pays Bas, Allemagne, Belgique, dans le cadre du réseau ERASMUS.

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Communiquer et connaître l'entreprise.

- Capacité à communiquer
- Bonne connaissance des langues étrangères (anglais +une autre langue vivante)
- Aptitude aux relations humaines et au dialogue, capacité à travailler en équipe
- Sens de la négociation et des relations commerciales.
- Sens de l'organisation, esprit d'analyse
- Organisation et rigueur

Gérer la logistique et du transport.

- Prise de décision et sens de l'initiative
- Capacité à gérer les aléas
- Maîtrise des outils statistiques et informatiques
- Capacité à réguler des flux en développant un système logistique et des réseaux d'information performants
- Compétences dans les différents domaines de la chaîne logistique.
- Maîtrise des outils nécessaires à l'optimisation de la qualité et de la sécurité des flux physiques et informationnels.
- Bonne connaissance des principaux courants d'échanges internationaux et des pratiques du commerce international

Modalités d'accès à l'année de formation :

Le recrutement s'effectue par examen de dossier, éventuellement entretien, pour les étudiants ayant au moins validé une année d'enseignement supérieur et pour ceux justifiant d'une expérience professionnelle pouvant faire l'objet d'une validation d'accès.

Les candidatures sont examinées par une commission d'admission qui détermine les aptitudes des candidats. Il convient de fournir à ces commissions tous les éléments d'appréciation nécessaires et notamment les notes et bulletins se rapportant à la scolarité antérieure du candidat.

La commission se réunit en juin et septembre.

Organisation et descriptif des études :

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

UE1- Communiquer et connaître l'entreprise	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CC
	Communication - Expression		30		30		CC	1
	Anglais		42		42		CC	1
	Connaissance de l'entreprise		18		18		CC	1
	Négociation commerciale		25,5		25,5		CC	1
	Droit		30		30		CC	1
	Système d'information		18		18		CC	1
	Management / GRH		22,5		22,5		CC	1
TOTAL UE 1			186		186	20		7

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 2 – Gérer la logistique et le transport	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	Coeff CC
	Approche du transport routier		27		27		CC	1
	Outils du commerce international		31,5		31,5		CC	1
	Approche des transports ferroviaires et fluviaux		21		21		CC	1
	Approche des transports maritimes et aériens		33		33		CC	1
	Transports voyageurs		15		15		CC	1
	Gestion financière et comptable		49,5		49,5		CC	1
	Mathématiques		39		39		CC	1
	Informatique		36		36		CC	1
	Logistique		33		33		CC	1
	Economie des transports et géographie		30		30		CC	1
	Outils informatiques de la logistique		19,5		19,5		CC	1
	Gestion de stock		33		33		CC	1
	Gestion des entrepôts		30		30		CC	1
	Gestion de production		30		30		CC	1
	Qualité		13,5		13,5		CC	1
	Contrôle de gestion logistique		15		15		CC	1
TOTAL UE 2			456		456	25		16

UE 3 – Se préparer à la vie professionnelle	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	Coeff CC
	Stage				315		CC	3
	PPP		10		10		CC	1
	Etudes de cas transport		18		18		CC	1
	Etudes de cas logistique		50		50		CC	1
	Projet tutorés				15		CC	1
TOTAL UE 3			78		408	15		7
Total	Heures encadrées + projets tutorés				1050	60	CC	30

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Dans chaque module, un certain nombre de notes sera attribué par les professeurs en fonction du contrôle continu et des examens.

Le diplôme universitaire de technologie est décerné aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 sur l'ensemble des matières affectées de leur coefficient, y compris les projets tutorés et les stages, et une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 dans chacune des unités d'enseignement. Le jury peut proposer la délivrance du diplôme universitaire de technologie dans les autres cas.

Remarque

Prise en compte des activités physiques et sportives pour l'attribution du diplôme universitaire de technologie. La pratique d'activités physiques et sportives peut donner lieu à bonification de points (5% maximum) dans le cadre de la délivrance du diplôme universitaire de technologie selon les termes de l'Arrêté du 15/09/88. La demande de prise en compte de ces activités doit être faite par l'étudiant en début d'année universitaire, conjointement auprès du Bureau des sports et du Chef du Département concerné.

Cette bonification est calculée d'après la note attribuée par l'enseignant d'E.P.S. selon trois critères :

- assiduité aux activités
- niveau
- investissement personnel de l'étudiant (fonctions d'encadrement, d'organisation...).

■ Obligation d'assiduité et règlement des études :

Il convient de se reporter à la 1^{ère} partie du règlement intérieur de l'IUT de Chalon sur Saône.